
Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse du conseil-général de la commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) qui informe de divers dons à la patrie et demande le changement du nom de la commune, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi aux comités d'instruction publique et de division de l'adresse du conseil-général de la commune de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) qui informe de divers dons à la patrie et demande le changement du nom de la commune, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23618_t1_0143_0000_1

Fichier pdf généré le 21/07/2021

31

Le conseil-général de la commune de Montreuil-Bellay (1) invite la Convention nationale à rester à son poste, la félicite sur la découverte et la punition des conspirateurs, et lui annonce qu'elle a fait don aux défenseurs de la patrie de 1,200 liv., et qu'elle vient de déposer dans les magasins du district 160 chemises, 7 draps, 2 nappes, 2 serviettes, 2 paires de guêtres, 6 paires de bas, et 310 l. 4 s., ainsi que les cuivres et argenteries provenant des ci-devant églises. Elle ajoute qu'un atelier de salpêtre, qui est dans la plus grande activité, en a déjà fourni 650 liv. à la République, et qu'il est sur le point d'en faire une nouvelle livraison. Elle termine par applaudir au grand ordre du jour de la justice et de la vertu, et par demander que le nom de Montreuil-Bellay soit changé en celui de Montreuil-le-Thouët.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin, renvoi pour le changement de nom aux comités d'instruction publique et de division (2).

32

Les administrateurs du département de l'Indre remercient la Convention de son décret immortel qui reconnoît solennellement l'Être Suprême. Ils la prient de continuer ses glorieux travaux, en leur donnant des lois sages, en punissant les traîtres, et récompensant les vertus civiques et les actions héroïques de nos généreux défenseurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Indre-Libre, 23 mess. III] (4)

« Citoyens Représentans,

Le voilà donc encore une fois justifié, de la manière la plus éclatante, ce décret immortel qui reconnoît solennellement l'Être Suprême. C'est à lui, n'en doutons pas, c'est à Dieu créateur de la liberté que nous devons cette continuité de succès, inconnue sous le régime de la tyrannie qui l'offensait.

Conduits par son intelligence, nos Représentans mènent au combat des guerriers magnanimes, et leur donnent l'exemple du courage et de l'intrépidité. Quelle différence entre de pareils chefs et les despotes cruels, qui livraient froidement des hommes aux glaives de leurs concurrents, pour assouvir leurs odieuses passions. Là, des victoires étaient des prodiges. Ici, une défaite serait un phénomène.

Continuez, augustes Représentans, à nous donner des lois sages. Soyez toujours terribles envers les traîtres et les lâches, magnifiques envers le soldat fidele et généreux, et bientôt la terre étonnée se demandera si la France eût des ennemis ».

BEAUFORT (présid.), [et 1 signature illisible]

(1) Maine-et-Loire.

(2) P.V., XLI, 237. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t); M.U., XLI, 425.

(3) P.V., XLI, 237.

(4) C 309, pl. 1200, p. 28.

33

La société populaire et républicaine des sans-culottes de Villeneuve-de-Berg, département de l'Ardèche, félicitent la Convention sur sa confiance et sa fermeté à déjouer et à faire punir les assassins et les conspirateurs. Elle ne cessera de répéter : *Vive la République ! vive la Convention nationale ! vivent les comités de salut public et de sûreté générale !*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Villeneuve-de-Berg, 15 mess. II] (2)

« Pères de la Patrie,

Ce ne sont plus des accens de douleur que nous allons vous faire entendre : c'est le cri de la joie, c'est celui de la reconnaissance.

Une horde impure de fédéralistes et de contre-révolutionn^{re}. infectoit nos contrées; leurs projets sanguinaires alloient triompher : vous avés parlé, ils n'existent déjà plus.

Des patriotes zélés, des fonctionnaires publics, amis du Peuple, étoient entourés de poignards et d'assassins; déjà plusieurs gémissaient chargés de fers; les autres fuyaient, pour se dérober à la proscription.

Votre autorité paternelle et bienfaisante est intervenue dans ces circonstances orageuses : vous avés entendu la voix du Peuple : ses ennemis sont terrassés; ses amis lui sont rendus.

C'est donc à juste titre que nous vous proclamons encore une fois les sauveurs de la liberté française, les véritables amis du Peuple ! c'est avec un nouvel enthousiasme que nous répétons unanimement cette acclamation chère à nos cœurs :

Vive la République ! Vive la Convention Nationale ! Vivent les Comités de Salut Public, et de Sûreté générale ! ».

[9 signatures illisibles]

34

L'agent national de la commune de Librevil (3), district de Villefranche, département de l'Aveyron, annonce qu'ils apprennent avec le plus grand plaisir les faits héroïques de nos frères d'armes. L'enthousiasme est tel dans leur canton, que 5 enfans, dont le plus âgé n'a pas encore 15 ans, se présentent pour voler aux frontières; et ils ajoutent que ceux d'entr'eux qui ne seront pas assez forts pour porter les armes, serviront à porter des caisses et servir comme tambours. Peu leur importe, pourvu qu'ils soient employés contre les ennemis de leur patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLI, 237. Bⁱⁿ, 6 therm.

(2) C 310, pl. 1211, p. 14.

(3) Ci-dev^t St. Antonin.

(4) P.V., XLI, 238. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t).